

*Date de dépôt : 14 mai 2014*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Thierry Cerutti : Qui touche quoi, combien et pourquoi !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 11 avril 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Après avoir déposé une question touchant aux personnes actives qui étaient soumises aux impôts, sachant que près de 40% de ces dernières ne paient pas d'impôt, j'aimerais connaître maintenant le nombre de personnes recevant des prestations de l'Etat, des subventions, des allocations et autres aides de la part de l'Hospice général et des divers services sociaux.*

*Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :*

- Combien de personnes touchent des aides financières de la part de l'Etat ? Quel pourcentage cela représente-t-il sur l'entier de la population genevoise et sur l'entier de la population active ?*
- Quel est le montant total de ces aides ?*
- Combien de personnes reçoivent une aide financière au logement ?*
- Combien de personnes reçoivent un subside pour leur prime d'assurance ?*
- Combien de personnes reçoivent une aide financière de l'Hospice général ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat vous prie de trouver dans le tableau ci-dessous les éléments de réponse aux questions de Monsieur le député Thierry Cerutti.

<b>Comptes 2013</b>	Nombre de bénéficiaires	% sur l'entier de la population (*476'006 personnes)	% sur l'entier de la population active (*219'751 personnes)	Montant des prestations (en millions de F)
Service des prestations complémentaire (SPC)	28'641	6.02%	13.03%	515.8
Service de l'assurance-maladie (SAM)	107'703	22.63%	49.01%	271.2
Hospice général (Hg)	20'573	4.32%	9.36%	260.3
Office du logement (OLO)	6'752	1.42%	3.07%	22.3
Services des bourses et prêts d'études (SBPE)	3'160	0.66%	1.44%	25.0

\* Selon l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP